

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet GAEC DU RENOUVEAU sur la commune principale de l'AIOT RD 32 88700 ROMONT.

La référence de votre dossier est A-4-VEDH4RO5D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 29/03/2024 à 17h55 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

## 2 - Déclarant

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **85173921900018**

Organisme : **LINEATIS ARCHITECTURE**

Fonction : **GERANT**

## Personne morale

N° SIRET **48967310300029**

Raison sociale **GAEC AGREE DU RENOUVEAU**

Forme juridique **Groupeement agricole d'exploitation en commun (GAEC)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**28 RUE VALLOIS**

**54830 VALLOIS**

## Signataire

Qualité : **exploitant et dirigeant**

## Référent

Fonction : **architecte et gérant agence LINEATIS ARCHITURE**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **GAEC DU RENOUVEAU**

Description des activités :

**Le GAEC DU RENOUVEAU est une exploitation agricole pour de l'élevage bovin et stockage**

fouillage servant uniquement à l'activité de l'exploitation. 3 sites : ROMONT 88700 - VALLOIS 54830 - SERANVILLE 54830. Cette déclaration initiale ne concerne que le site de ROMONT pour le stockage fourrage qui augmente (et dépasse le seuil de 1000m3) avec le projet de construction d'un bâti S.FOUR/PAIL.6 de 1600m3 (en plus du stockage existant à ROMONT de 900m3). les 2 autres sites sont inchangés. Les effectifs des animaux et les modes de logements restent inchangés sur l'ensemble des 3 sites. Voir les plans des 3 sites et fiches de renseignement et extrait épandage de l'APAL joints.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

### Localisation de l'installation

RD 32

88700 ROMONT

X : 965458

Y : 6812318

Projection : Lambert 93

Communes sur lesquelles est implantée l'installation :

- **54830 VALLOIS**
- **54830 SERANVILLE**

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

## Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1530	1530-2	Dépôts de papiers, cartons ou analogues	Volume présent 2500 m3	DC	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **OUI**

Origine et la nature des matières épandues :

**FUMIERS LISIERS EAUX VERTES ET BLANCHES**

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
2023	GAEC DU RENOUVEAU	TOUT SPE

Surface totale du plan d'épandage (en ha) **258**

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) **16322**

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) **16322**

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) **0**

B1 : Dont produite sur l'installation (en kg N) **16322**

B2 : Dont provenant d'un tiers (en kg N) **0**

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) **4**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**papier, carton, plastiques emballages**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :  
**extincteur sur site - borne incendie**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)